



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 16 mai 2012 — N° 107

Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 45.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Blais (Saint-Henri–Sainte-Anne) fait une déclaration concernant la Semaine L'amitié n'a pas d'âge.

M. Kotto (Bourget) fait une déclaration afin de souligner les 75 ans de l'Union des artistes.

M. Drainville (Marie-Victorin) fait une déclaration afin de saluer le travail des artisans du Bulletin de l'Amicale des anciens parlementaires.

Mme James (Nelligan) fait une déclaration concernant la Journée internationale des familles.

M. Bérubé (Matane) fait une déclaration concernant le 100^e anniversaire de la municipalité de Saint-Léandre.

16 mai 2012

M. Curzi (Borduas) fait une déclaration afin de souligner le 15^e anniversaire du Chœur de la montagne.

M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine) fait une déclaration afin de souligner les gestes de bravoure de MM. Alexandre Lavallée et Lawrence-Olivier Brossard aux Îles-de-la-Madeleine.

M. Villeneuve (Berthier) fait une déclaration concernant la création d'un parc intergénérationnel à Val-Paradis en l'honneur du député François Gendron.

M. Morin (Montmagny-L'Islet) fait une déclaration afin de féliciter les lauréats et lauréates du Concours québécois en entrepreneuriat en Chaudière-Appalaches.

À 9 h 58, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 11.

Moment de recueillement

16 mai 2012

Dépôts de documents

M. Moreau, ministre des Transports, dépose :

Le rapport d'activités 2011 de l'Agence métropolitaine de transport.

(Dépôt n° 1316-20120516)

Dépôts de pétitions

M. Villeneuve (Berthier) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 823 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le financement du réseau de la santé et des services sociaux de Lanaudière.

(Dépôt n° 1317-20120516)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement,
M. Morin (Montmagny-L'Islet) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 137 citoyens et citoyennes de Saint-Ephrem-de-Beauce et des environs, concernant l'accessibilité à un médecin à Saint-Ephrem-de-Beauce.

(Dépôt n° 1318-20120516)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement,
M. Morin (Montmagny-L'Islet) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 126 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la rénovation des habitations à loyer modique (HLM).

(Dépôt n° 1319-20120516)

16 mai 2012

Trois extraits de pétition concernant le financement du réseau de la santé et des services sociaux de Lanaudière sont déposés :

- le premier, extrait d'une pétition signée par 4 221 citoyens et citoyennes de Lanaudière, par M. McKay (L'Assomption);
(Dépôt n° 1320-20120516)
- le deuxième, extrait d'une pétition signée par 4 258 citoyens et citoyennes de Lanaudière, par M. Villeneuve (Berthier);
(Dépôt n° 1321-20120516)
- le troisième, extrait d'une pétition signée par 4 380 citoyens et citoyennes de Lanaudière, par Mme Hivon (Joliette).
(Dépôt n° 1322-20120516)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Curzi (Borduas) dépose :

Copies d'échanges de courriels concernant des données sur le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

(Dépôt n° 1323-20120516)

Motions sans préavis

M. Kotto (Bourget), conjointement avec M. Khadir (Mercier), présente une motion concernant des artefacts québécois; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

16 mai 2012

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Corbeil, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, conjointement avec M. Bérubé (Matane), M. Grondin (Beauce-Nord) et M. Khadir (Mercier), propose :

QUE l'Assemblée nationale demande au ministre des Pêches et des Océans du Canada de maintenir les politiques du propriétaire exploitant et de la séparation des flottilles et que le gouvernement fédéral, dans l'exercice visant la modernisation des pêches commerciales canadiennes, travaille en étroite collaboration avec les représentants de l'industrie de la pêche et du gouvernement du Québec.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

M. Khadir (Mercier), conjointement avec M. Curzi (Borduas), présente une motion concernant la Nakba; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre d'une consultation générale à l'égard du Livre vert pour une politique bioalimentaire du Québec intitulé « Donner le goût du Québec »;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 57, Loi modifiant l'encadrement de l'utilisation des cinémomètres photographiques et des systèmes photographiques de contrôle de circulation aux feux rouges et d'autres dispositions législatives;

16 mai 2012

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 69, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 31, Loi modifiant diverses dispositions concernant l'organisation des services policiers, ainsi que l'amendement transmis par M. Dutil, ministre de la Sécurité publique.

L'amendement est déclaré recevable.

Après débat, l'amendement est adopté.

Le rapport amendé est adopté.

Adoption

M. Fournier, ministre responsable de l'application des lois professionnelles, propose que le projet de loi n° 61, Loi sur les comptables professionnels agréés, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 61 est adopté.

16 mai 2012

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 71, Loi concernant des mesures de compensation pour la réalisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique.

Après débat, le rapport est adopté.

À 12 h 01, à la demande de M. Gauthrin, leader adjoint du gouvernement, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 heures.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Bergeron (Verchères) propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec demande au gouvernement qu'il intervienne afin que le maire de Mascouche se retire du conseil municipal dès maintenant, à la suite des accusations d'abus de confiance par un fonctionnaire public, d'actes de corruption dans les affaires municipales, de fraude envers le gouvernement, et de complot, déposées contre lui.

À la suite d'une réunion qu'il a tenue avec les leaders des groupes parlementaires, M. Gendron, troisième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la discussion de cette motion : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 15 minutes sont allouées aux députés indépendants qui souhaitent intervenir, sous réserve d'un maximum de 5 minutes par député; le reste du temps sera partagé également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants sera redistribué également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Le temps non utilisé par le groupe parlementaire formant le gouvernement ira au groupe parlementaire formant l'opposition officielle et vice-versa. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

À la demande de M. Gauthrin, leader adjoint du gouvernement, M. Gendron, troisième vice-président, rend une directive concernant l'application de la règle du sub judice dans le contexte du débat sur la présente motion.

DIRECTIVE DE LA PRÉSIDENTE

Les députés doivent respecter la règle du sub judice prévue à l'article 35 du Règlement. Cette règle prévoit que le député qui a la parole ne peut parler d'une affaire qui est devant les tribunaux si les paroles prononcées peuvent porter préjudice à qui que ce soit.

Il ressort de cet article que les parlementaires doivent s'abstenir en tout temps de faire des remarques de nature à porter préjudice à qui que ce soit. La présidence a déjà précisé que, dans le cas de poursuites pénales ou criminelles, comme en l'espèce, le préjudice est présumé. Dans un tel contexte, la règle est appliquée de façon stricte.

Toutefois, l'article 35 de notre règlement constitue une exception au privilège parlementaire de la liberté de parole des députés qui veut qu'un membre de l'Assemblée ne doit être en aucune manière gêné ou entravé dans son droit de parler ouvertement et librement sur toute question discutée à l'Assemblée. Ainsi, les députés doivent pouvoir questionner l'action du gouvernement.

Les députés sont donc invités à la plus grande prudence dans leur remarques de manière à ce qu'aucun préjudice ne soit causé à qui que ce soit.

16 mai 2012

Le débat se poursuit.

À la fin de son intervention, M. Rathé (Blainville) propose :

QUE la motion du député de M. Bergeron (Verchères) soit amendée de la manière suivante : remplacer les mots « qu'il intervienne afin que le », par les mots « de faire valoir auprès du »;

Ajouter après le mot « Mascouche », les mots « qu'il serait préférable qu'il ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale du Québec demande au gouvernement de faire valoir auprès du maire de Mascouche qu'il serait préférable qu'il se retire du conseil municipal dès maintenant, à la suite des accusations d'abus de confiance par un fonctionnaire public, d'actes de corruption dans les affaires municipales, de fraude envers le gouvernement, et de complot, déposées contre lui.

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Bergeron (Verchères), et sur l'amendement de M. Rathé (Blainville), sous réserve de la permission de son auteur.

M. Bergeron (Verchères) refuse la proposition d'amendement de M. Rathé (Blainville).

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 92 en annexe)

Pour : **42** Contre : **66** Abstention : **0**

16 mai 2012

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 2 mai 2012, sur la motion de M. Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, proposant que le principe du projet de loi n° 4, Loi permettant aux municipalités d'octroyer un crédit de taxes à certains propriétaires d'immeubles résidentiels touchés par une hausse de leur valeur excédant la moyenne de façon significative, soit maintenant adopté.

Le débat est ajourné au nom de M. Pagé (Labelle).

À 18 heures, M. Ouimet, deuxième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 17 mai 2012, à 9 h 45.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mercredi 16 mai 2012, à 16 h 15, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de M. Dubourg (Viau), représentant du premier ministre, et de M. Arsenault, directeur des travaux parlementaires et représentant du secrétaire général, il a plu à l'honorable Pierre Duchesne, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner les projets de loi suivants :

- n° 53 Loi sur la dissolution de la Société de gestion informatique SOGIQUE
- n° 55 Loi concernant la reconnaissance professionnelle des technologues en électrophysiologie médicale
- n° 61 Loi sur les comptables professionnels agréés

Le Président

JACQUES CHAGNON

16 mai 2012

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Bergeron (Verchères) :

(Vote n° 92)

POUR - 42

Beaudoin (<i>Mirabel</i>)	Dufour	Marceau	Simard
Bédard	Ferland	Marois	(<i>Richelieu</i>)
Bergeron	Gaudreault (<i>Jonquière</i>)	McKay	Simard
Bérubé	Girard	Ouellet	(<i>Kamouraska-Témiscouata</i>)
Blanchet	Hivon	Pagé	St-Arnaud
Boucher	Khadir	Pelletier (<i>Saint-Hyacinthe</i>)	Traversy
Champagne	Kotto	Pelletier	Tremblay
Cloutier	Lapointe	(<i>Rimouski</i>)	Trottier
Cousineau	Leclair	Poirier	Turcotte
Curzi	Léger	Richard	Villeneuve
Doyer	Malavoy	(<i>Marguerite-D'Youville</i>)	
Drainville	Maltais	Robert	

CONTRE - 66

Arcand	Charlebois	Huot	Reid
Arsenault	Chevarie	James	Rotiroti
Auclair	Corbeil	Kelley	Roy
Bachand (<i>Arthabaska</i>)	Courchesne	L'Écuyer	Simard
Bachand (<i>Outremont</i>)	D'Amour	Lehouillier	(<i>Dubuc</i>)
Bergman	Deltell	Lessard	Sklavounos
Bernard	Diamond	MacMillan	St-Amand
Bernier	Drolet	Mamelonet	St-Pierre
Billette	Dubourg	Marcoux	Thériault
Blais	Dutil	Marsan	Vallée
Bolduc	Fournier	Matte	Vallières
Bonnardel	Gagnon-Tremblay	Ménard	Vien
Boulet	Gaudreault	Moreau	Weil
Carrière	(<i>Hull</i>)	Morin	
Charbonneau	Gautrin	Ouellette	
Charest	Gignac	Paquet	
Charette	Gonthier	Pigeon	
	Grondin	Rathé	
	Hamad	Rebello	